

Clubs Etat d'Alerte Cyberdéfense et Telecom



21 Juin 2022

Autour de Nadine FOULON BELKACEMI

Présidente - GINUM

Executive Vice President Major Clients - Orange Business Services

Très concrètement, quelles sont les conditions pour que puisse se développer une vraie souveraineté numérique ?

Par où commencer ?



La notion de souveraineté a subi une mutation intellectuelle et idéologique. Parler de souveraineté et surtout vouloir la défendre est désormais « politiquement acceptable ». La mondialisation avec ses conditions a participé à développer les interdépendances. Avec la crise sanitaire, les périodes de confinement et l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la nouvelle préoccupation des États devient : comment être en capacité d'agir de manière indépendante et comment savoir choisir leurs interdépendances.

- **Une définition de la souveraineté**

La souveraineté numérique se définit de la manière suivante dans le livre bleu : c'est la capacité de choisir ses dépendances. L'effet majeur de la souveraineté consiste à atteindre l'autonomie stratégique en matière de capacité décisionnelle, à choisir les dépendances à un niveau national et européen dans les domaines critiques de l'Etat. Sur le plan opérationnel, cette capacité conditionne la liberté d'action des décideurs politiques, industriels et des forces de défense.

- **Une multiplication des atteintes ?**

La pandémie du Covid- 19 a rappelé les risques intrinsèques. Il y a une dépendance toujours plus forte entre les acteurs d'une économie mondialisée. Le conflit en Ukraine et la crise taïwanaise, nous amène à nous poser la question de savoir si la France est capable de relever de manière autonome les défis de demain pour conserver sa liberté d'action.

Le sujet de la souveraineté est une préoccupation majeure pour les entreprises et les institutions françaises et européennes. Il reste cependant un décalage entre la théorie et la mise en pratique notamment dans les appels d'offre. L'impulsion donné par le plan France 2030 va dans le bon sens mais elle est par définition temporaire. Il faut aider et inciter notamment les services achats à établir des exigences liées à la souveraineté et à les considérer comme des impératifs (par exemple : l'immunité face aux lois extraterritoriales, la protection des données, le régime des composants ...). Il faut continuer de compléter ces exigences et certainement les traduire en références légales.

Le plan calcul en 1966 lancé par Charles de GAULLE visait à assurer l'autonomie de la France dans les technologies de l'information et de développer une sorte d'informatique européenne. Ce plan était déjà à l'époque un « plan composant » qui visait à accélérer le développement de l'industrie française et garantir une certaine souveraineté. Ces sujets ne sont donc pas nouveaux !

La fragilité actuelle des équilibres sociétaux et internationaux amène les ministères régaliens à appréhender une multitude de menaces croissantes sur le territoire national et extra territorial. En parallèle, la numérisation croissante de la société révolutionne le besoin d'accéder aux produits technologiques souvent vitaux pour la nation. Cette révolution ouvre des opportunités de performance mais c'est

également un multiplicateur de menaces ou les préoccupations liées au secteur marchand rejoignent celle de l'intérêt général stratégique.

Enfin le métaverse va poser en premier la notion des libertés individuelles. La sensibilité numérique est déjà très forte donc on peut penser que cela va s'accélérer. Il est donc important que l'Europe investisse sur des infrastructures critiques (Satellites, câbles sous-marin ...) afin de se protéger. C'est même crucial.

- **Covid-19, un accélérateur de la transition numérique qui pose des problèmes de souveraineté**

La crise du covid-19 a mis en lumière une fracture entre les entreprises. Elle a agi comme un accélérateur de la transition numérique pour de nombreuses entreprises en révélant un manque de matériel et de compétence. Ce qui leur a permis de développer leur cloud et les activités de télétravail. En un an, certaines ont fait ce qui aurait été fait en cinq ans.

Par ailleurs, elle a fait apparaître les carences de certaines entreprises dans le domaine numérique. Le manque de matériel ou l'absence de cloud d'entreprise, les a forcées à imposer le retour en présentiel pour assurer la continuité d'activité.

Pour accélérer la transition numérique des entreprises, il est nécessaire de pouvoir accéder aux composants. La crise sanitaire puis la guerre en Ukraine ont révélé le manque de fiabilité de certaines routes d'approvisionnement. Ces ruptures d'approvisionnement ont réveillé dans certains pays des volontés d'indépendance et de souveraineté. Il est vain de miser sur une éventuelle démondialisation pour renforcer la souveraineté nationale ou européenne. Il s'agit plutôt de trouver un équilibre entre les gains permis par l'optimisation des chaînes de valeurs mondiales et les risques de dépendance qu'elles génèrent.

Afin de trouver cet équilibre, il faut raisonner autour de quatre points :

- Identifier et cartographier les chaînes de valeurs
- Évaluer la criticité de ces chaînes de valeur
- Définir des plans de sécurisation des chaînes de valeur les plus critiques
- Articuler le rôle des différents acteurs publics et privés.

L'articulation des différents acteurs passe par dorénavant par Bercy et la nouvelle fonction de Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique. Les principaux dossiers qui attendent le ministre seront :

- La localisation des données dans le monde
- Le recours à des solutions étrangères dans les matériels et les logiciels
- La production de composants électroniques
- La construction d'un cloud continental
- La maîtrise des infrastructures critiques
- **Les projets français et européen démontrant la volonté de renforcer la souveraineté numérique**

Des événements ont eu lieu en France démontrant l'intérêt croissant que portent les entreprises et les acteurs publics à souveraineté numérique. Par exemple, la conférence organisée par ORANGE en lien avec la commission Européenne sur le thème « Stratégie Européenne Cloud, comment allier souveraineté et compétitivité ? » au début de l'année 2022.

Le projet européen GAIA X qui vise à créer une infrastructure de données fiables afin de protéger les données des entreprises européennes. Le Hub France est piloté par le CIGREF, un réseau de grandes entreprises et d'administrations publiques

françaises qui a pour but de « développer leur capacité à intégrer et maîtriser le numérique » des entreprises dans leurs secteurs d'activité.

Le référentiel « secnumcloud » élaboré par l'ANSSI qui a pour objectif de promouvoir, enrichir et améliorer l'offre de prestataires de confiance à destination des entités publiques et privées souhaitant externaliser l'hébergement de leurs données, applications ou systèmes d'information. Cela permet de garantir que le service cloud ne soit pas soumis à des lois non européennes.

Enfin, **Le GINUM**, une association qui vise à promouvoir un numérique souverain et responsable au profit de la défense, de la sécurité et des enjeux d'importance vitale. Il a pour ambition de regrouper les enjeux numériques en France puis Européen autour d'une vision partagée du numérique souverain. L'approche du GINUM est originale car l'association regarde le concept de souveraineté numérique de manière globale en partant des composants pour remonter la chaîne de valeur du numérique afin de faire des recommandations dans le cadre des sujets de défense, sécurité et d'importance vitale.

Le numérique répond à l'équation suivante : numérique = composants + terres rares. Tout est déstabilisé par le manque de composant. Le GINUM se concentre aujourd'hui sur la maîtrise de la supply chain de la terre rare et du composant. Une des solutions avancées est le recyclage de composant, mais en France même si certaines pépites y travaillent, nous sommes extrêmement dépendant au niveau des terres rares.

- **Une souveraineté numérique nationale sans approche européenne ?**

La souveraineté numérique doit se concevoir au niveau Européen pour avoir une taille de marché critique et imposer ses valeurs. Il est indéniable que l'Union Européenne constitue une économie de marché ouverte avec ses 450 millions de

consommateurs. Dans ce cadre européen, la coopération public/privé est essentielle. Cette souveraineté numérique repose sur la constitution d'un cercle vertueux où les investissements, la régulation et la coopération se renforcent. Les consortiums européens portés par les financements européens comme GAIA X permettent à des acteurs quelques fois concurrents de se parler et de coopérer.

Cela nécessite un axe Franco-Allemand solide sur le sujet. Certains pays de l'Union Européenne choisissent les solutions américaines, d'autres préfèrent HUAWEI pour des raisons budgétaires. Les réglementations ou les normes européennes sur le digital qui imposent des contraintes, devraient faire émerger des entreprises et des solutions européennes. A titre d'exemple, OVH n'est pas un champion du cloud en France et en Europe car 60% de part de marché en Europe d'OVH sont détenues par Amazon, Google et Microsoft.

Le Cloud Act et la RGPD sont l'image de deux philosophies et économies différentes. La RGPD est un bouclier « interdictif » limitant le champ d'action des acteurs étrangers à l'intérieur de sa zone géographique. Le Cloud Act est une arme intrusive qui renforce le champ d'action des acteurs étrangers à l'extérieur de sa zone géographique. Il relève de l'attaque. Ces deux philosophies différentes méritent une réflexion au niveau européen.

Vouloir affirmer une souveraineté numérique pour assurer une autonomie stratégique implique d'avoir le choix entre différentes solutions technologiques au niveau national qui doivent être viables d'un point vu industriel et commercial en répondant aux conditions d'interopérabilités nationales pour pouvoir compter au niveau européen. C'est très compliqué de vouloir tout faire au niveau national. C'est pour cela qu'il est nécessaire de bâtir des stratégies nationales et européennes en ayant analysé et fait ses propres choix industriels, capacitaires et renforcer certaines

compétences d'expertise de savoir et de savoir-faire. Cette analyse doit être faite sur toute une chaîne de valeur du numérique.

C'est la complémentarité des stratégies nationales qui crédibilise les stratégies au niveau européen mais avec une logique de mutuelle dépendance assumée et maîtrisée.

- **La gestion de l'inter-indépendance.**

C'est la maîtrise des solutions que l'on utilise. En France, nous avons des pépites sur la chaîne de valeurs (CROSSCALL, SOITEC, WIMI ...). La France a aussi de nombreux acteurs dans différents domaines de la Cyber sécurité telle qu'HEXATRUST, le campus cyber, THETRIS... La France est aussi active dans le domaine de l'enseignement avec le Campus de Paris Saclay ou celui de Grenoble. Il ne faut pas oublier les acteurs comme ORANGE, CAPGEMINI, ATOS, SOPRA STERIA... L'état participe aussi avec le plan de relance.

Cependant l'ensemble de ces acteurs qu'ils soient privés ou publics doivent travailler ensemble, échanger pour faciliter l'alignement entre client et fournisseur, en suggérant des regroupements, en organisant la stratégie d'acquisition pour qu'elle soit la plus cohérence possible.

Il est très important pour gérer les inter-indépendances de faciliter le dialogue entre les acteurs afin qu'ils se connaissent, se fassent confiance pour avoir une vision à long terme. Cela n'est pas possible en ayant une réflexion uniquement financière. C'est à travers des associations comme le GINUM que le dialogue entre les divers acteurs est possible et sous des ambitions communes.

La souveraineté numérique dont le cloud est la pierre angulaire fait désormais partie d'un large consensus des acteurs privés et publics. L'époque ou l'autonomie

n'était qu'une lubie irréaliste est finie. La pandémie et la guerre ont confirmé la nécessité de mieux contrôler notre dépendance numérique du composant, de la chaîne d'approvisionnement et la production de données produites.

- **Quid de l'humain ?**

L'informatique est un sujet nouveau (années 1970). Les générations des 30-35 ans puis celle d'après utilisent la technologie tous les jours et ils ne se posent peu ou pas les questions suivantes :

- Ou vont mes données ?
- Quels impacts environnementaux ?

Il faut que la souveraineté numérique soit naturellement intégrée dans l'éducation. L'informatique d'aujourd'hui, c'est avoir une liberté d'action et la compétence autour de cette liberté. Cette sensibilité doit partir du citoyen mais il faut qu'il soit sensibilisé sur ces sujets. La France a un peu oublié l'impact sur la citoyenneté pour promouvoir la technologie. Il faut renforcer l'éducation des citoyens sur l'utilisation de la technologie et ses impacts notamment sur l'environnement.



La souveraineté numérique est et sera un sujet crucial pour la France et au sein l'Europe pour faire face aux nouveaux enjeux à venir. Il faut agir avec prudence.

Antoine GINGUE

Chargé de Mission- CEPS

LE CEPS REMERCIE LES PARTENAIRES DES CLUB ETAT D'ALERTE
CYBERDEFENSE & TELECOM



**DE GAULLE
FLEURANCE
& ASSOCIÉS**
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

